

13年10月26日
3544号

乙

決裁後主任兼シ

13年10月10日
外信 2052 號

大臣

大臣



電務局長

外信課長

逓信省

國際電氣通信條約ノ批准又ハ加入並同條

官公報掲載約附屬規則ノ承認又ハ加入ニ關スル件

逓信省告示第 三三八六 號

昭和七年十二月「マドリッド」ニ於テ署名セラレタル國際電氣通信
條約ノ批准又ハ加入並同條約附屬規則ノ承認又ハ加入ニ關シ左ノ通
國際電氣通信聯合事務局長ヨリ通知アリタリ

昭和 年 月 日 遞信大臣

希臘國ハ昭和十一年十二月十五日條約ヲ批准シ同時ニ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

同最終議定書

電話規則

一般無線通信規則

同最終議定書

追加無線通信規則

瑞典國ハ昭和十二年五月七日條約ヲ批准シ同時ニ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

電話規則

遞信省

一般無線通信規則

追加無線通信規則

「グレート・ブリテン」及北部「アイルランド」聯合王國ハ昭和十二年四月一日英領印度ヨリ分離セル「アデン」ノ爲ニ左ノ規則、議定書ニ加入セリ

電信規則

同最終議定書

電話規則

一般無線通信規則

追加無線通信規則

諾威國ハ昭和十二年八月十二日條約ヲ批准シ同時ニ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

(別紙) 参考
主として
主として
主として
主として
主として
主として
主として

電話規則
「ブラジル」國ハ昭和十二年十月二十六日條約ヲ批准シ同時ニ左ノ
規則、議定書ヲ承認セリ

- 電信規則
- 同最終議定書
- 一般無線通信規則
- 同最終議定書
- 追加無線通信規則

逓信省 逓理局 印刷

遞信省

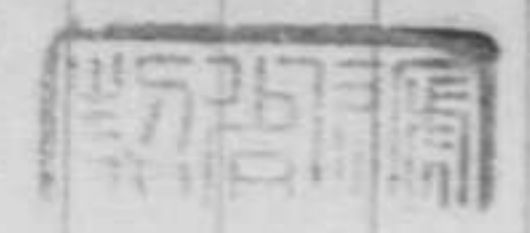
(案ノ二)

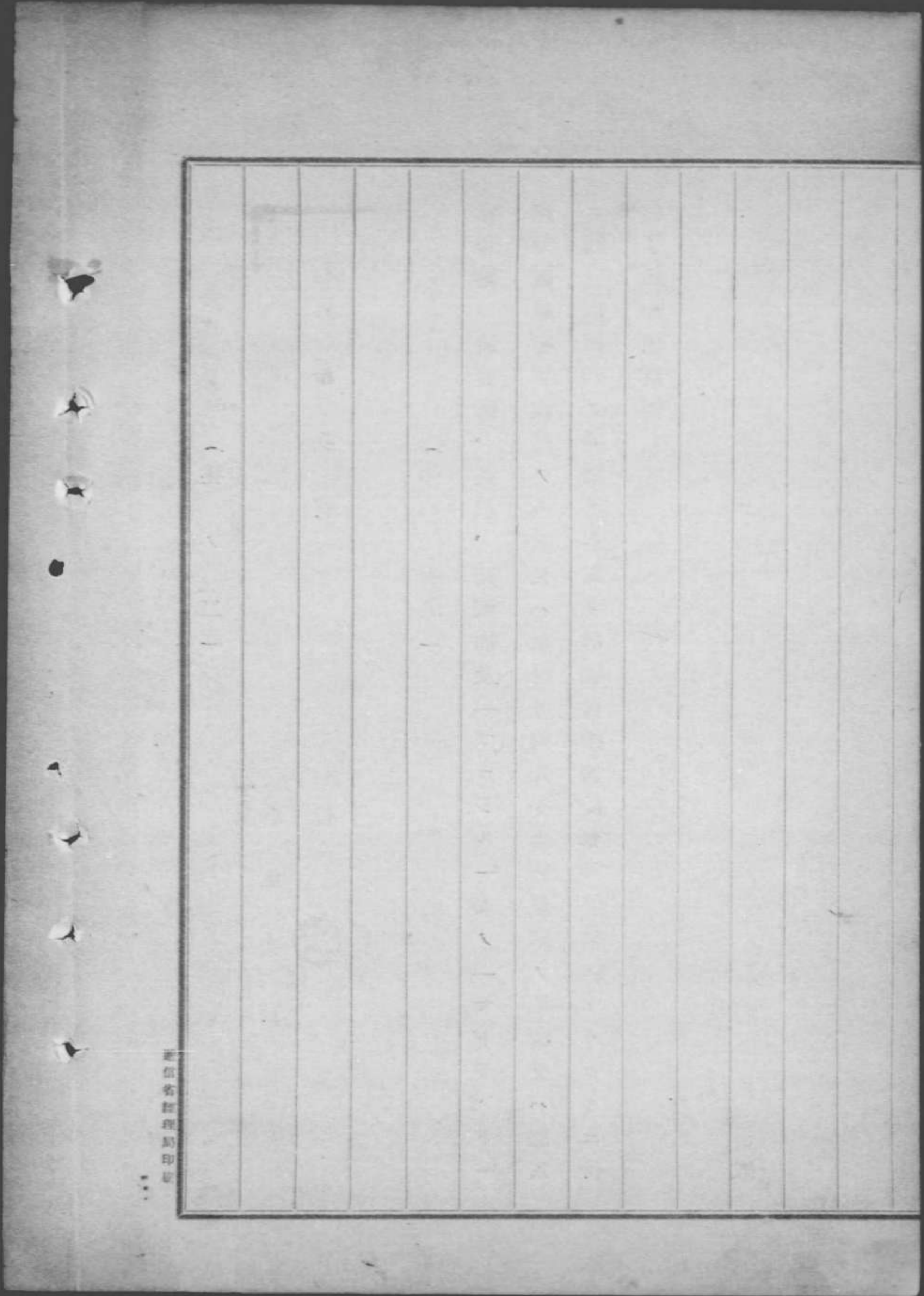
外務次官

遞信次官
添付物アリ

(件名)

希臘國、瑞典國、英國、諾威國及「ブラジル」國ノ「マドリッド」
國際電氣通信條約ノ批准又ハ承認並同條約附屬規則ノ承認又ハ加入
ニ關シ別紙寫ノ通國際電氣通信聯合事務局長ヨリ通報アリタルニ付
御了知相成度候





新刊
印

Berne, le 1er avril 1937.

Notification n° 280.

添付物控

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Grèce.

Communications des 10 et 26 mars, de l'Administration
hellénique:

Le Gouvernement hellénique a ratifié la Convention de Madrid
le 15 décembre 1936.

La notification officielle prévue a l'art. 6, para. 1 de la
Convention sera faite aussi tôt que possible.

Le Gouvernement hellénique a également approuvé, a la même date,
tous les quatre Règlements annexés à ladite Convention.

裏面白紙

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er juin 1937.

Notification n° 284.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Suède.

A la date du 24 mai 1937, le Bureau de l'Union a reçu la
communication suivante de la légation de Suède, à Berne:

"Le Gouvernement de Suède, ayant décidé le 7 mai 1937 de
ratifier la Convention internationale des télécommunications,
conclue à Madrid le 9 décembre 1932, la légation royale a l'hon-
neur, conformément à l'article 7 de ladite Convention, de porter
à la connaissance du Bureau de l'Union internationale des télécom-
munications que le Gouvernement du Roi, à la date indiquée, a donné
également son approbation aux Règlements se rapportant à la Conven-
tion, à savoir: le Règlement télégraphique, le Règlement télé-
phonique, le Règlement général des radiocommunications et le Régle-
ment additionnel des radiocommunications."

裏
面
白
紙

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er novembre 1937.

Notification n° 295.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Aden.

Communication du 13 octobre, de la légation d'Espagne, à Berne:
Le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne en Espagne a adressé
au ministère des affaires étrangères à Valence, en date du 15 septem-
bre dernier, la communication suivante:

"D'ordre du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance que Aden, pays qui participait
à la Convention internationale des télécommunications signée à Madrid
en 1932, comme partie de l'Inde, s'est séparé de celle-ci à partir
du 1er avril 1937. Il possède actuellement le statut de colonie
britannique avec une administration autonome de télécommunication.

2° Comme suite à ce qui précède, le Gouvernement de Sa Majesté
au Royaume-Uni déclare, conformément à l'article 5 de la Convention
d'intercommunications, que la Convention est applicable à Aden, en
qualité de colonie, avec effets au 1er avril 1937.

裏
面
白
紙

3° Conformément aux stipulations prévues à l'article 5, para. 5 de la Convention, j'ai l'honneur de déclarer que Aden, qui était déjà lié comme partie de l'Inde, conformément à l'article 2, para. 1er des stipulations et des protocoles susmentionnés, acceptera, en vertu du même article, toutes les stipulations et protocoles en qualité de pays séparé:

- I. Stipulations sur le télégraphe;
- II. Protocole final des stipulations sur le télégraphe;
- III. Stipulations sur le téléphone;
- IV. Stipulations sur la radiocommunication en général;
- V. Stipulations additionnelles sur la radiocommunication."

裏
面
白
紙

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 16 novembre 1937.

Notification n° 296.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Norvège.

Communication du 2 novembre, de la légation de Norvège, à
Rome:

"D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que deux des Règlements annexés à la Convention
internationale des télécommunications conclue à Madrid en 1932
ont été approuvés par la Norvège, à savoir le Règlement télé-
graphique et le Règlement téléphonique, signés à Madrid le 10
décembre 1932. L'instrument de ratification en question a été
expédié à la legation royale de Norvège, à Valence, afin d'être
déposé aux archives du Gouvernement espagnol."

裏
面
白
紙

96

G O P I E

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er decembre 1937.

Notification n° 297.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Brésil.

Companhia Radiotelegraphica brasileira.

Par télégramme du 27 novembre, l'Administration brésilienne
nous fait connaître ce qui suit:

Le Gouvernement brésilien a ratifié la Convention internationale
des télécommunications de Madrid, le Règlement general des radio-
communications avec son Protocole final, le Règlement additionnel
des radiocommunications, ainsi que le Règlement télégraphique avec
son Protocole final. L'ambassade brésilienne à Madrid a été chargée
de déposer l'instrument au ministère espagnol des affaires étrangères.

D'autre part, la Companhia radiotelegraphica brasileira a déclaré
son adhésion à ladite Convention et aux Règlements susmentionnés.

裏
面
白
紙

37
C O P I E

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er janvier 1938.

Notification n° 299.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Norvège.

Communication du 27 décembre, de la légation d'Espagne,
à Berne:

"J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter à
toutes fins utiles à votre connaissance que, d'après une commu-
nication que je viens de recevoir, la légation de Norvège en
Espagne a procédé, en date du 15 décembre en cours, au dépôt aux
archives du ministère d'Etat à Barcelone, de l'instrument de
ratification par Sa Majesté le Roi de Norvège, de la Convention
internationale des télécommunications signée à Madrid le 9 décem-
bre 1932.

Cette ratification a été signée par Sa Majesté le Roi de
Norvège en date du 12 août 1937."

裏
面
白
紙

36

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er fevrier 1938.

Notification n° 301.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Brésil.

Communication du 21 janvier, de la légation d'Espagne,
à Berne:

"J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de porter a
toutes fins utiles à votre connaissance que le 10 janvier en course
il a été reçu, au ministère d'Etat à Barcelone, une note de
l'ambassade des Etats-Unis du Brésil en Espagne faisant part de
la ratification par ce pays de la Convention internationale des
télécommunications signée à Madrid le 9 décembre 1932.

L'instrument de ratification a été déposé aux archives dudit
ministère le 12 janvier. Il a été constaté que la ratification
en question a été signée par M. le Président des Etats-Unis du
Brésil le 26 octobre 1937."

裏
面
白
紙

23

C O P I E

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er mars 1938.

Notification n° 303.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

Brésil.

Communication du 15 février, de la legation d'Espagne, a
Berne:

"Me referant a ma lettre n° 42 du 21 janvier dernier#) concer-
nant le dépôt aux archives du ministère d'Etat, à Barcelone, de
l'instrument de ratification, par les Etats-Unis du Brésil, de
la Convention internationale des télécommunications, signée à
Madrid le 9 décembre 1932, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouverne-
ment, de porter à votre connaissance que le dépôt en question eut
lieu le 21 janvier 1938, et non pas le 12 dudit mois, comme il
avait été dit dans ma lettre précitée.

Je suis chargé d'ajouter que le Gouvernement des Etats-Unis
du Brésil a également approuvé Règlement général des radiocommu-
nications, le Protocole final audit Règlement, le Règlement
additionnel des radiocommunications, le Règlement télégraphique,
ainsi que le Protocole final au Règlement télégraphique, annexés
à la Convention internationale des télécommunications."

#) Notification n° 301, page 1.

裏
面
白
紙

47

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TELECOMMUNICATIONS

Berne, le 1er avril 1938.

Notification n° 305.

Ratification, approbation ou application des
actes de Madrid (1932).

~~Colonies portugaises.~~

~~Par lettre du 19 mars 1938, la legation du Portugal, a Berne,
informe que la ratification, par le Gouvernement portugais, de la
Convention internationale des telecommunications, signee a Madrid
le 9 decembre 1932, comprend aussi les Colonies portugaises.~~

Norvège.

Par lettre datee du 15 mars 1938, la legation de Norvège, a
Rome, nous informe que le Gouvernement royal de Norvège a approuve
le Reglement general et le Reglement additionnel des radiocommuni-
cations annexes a la Convention internationale des telecommunications
de Madrid. Cette notification est accompagnee de la communication
suivante:

"En procedant a l'approbation du R.G.R. le Gouvernement
norvegien est bien conscient du fait qu'il utilise dans des bandes

裏
面
白
紙

non autorisées pour le service de la radiodiffusion les fréquences énumérées dans la liste ci-annexée. Le Gouvernement norvégien se voit momentanément dans l'impossibilité de modifier cet état de choses, mais il se conformera en ce qui concerne ces fréquences aux dispositions respectives du R.G.R. aussitôt qu'il sera en mesure de le faire.

Liste des stations norvégiennes de radiodiffusion travaillant dans sur des ondes des bandes non autorisées pour le service de radiodiffusion:

- 282 kc/s (1064 m) Tromsø kringkaster
- 355 " (845 m) Bergen lokalkringkaster
- 347 " (864,6 m) Finnmark kringkaster
- 347 " (864,6 m) Bodø kringkaster (a partir de fin mai)."

裏
面
白
紙



條一普通第四九三號

昭和十三年八月六日

外務次官 堀内謙介

逓信次官 小野

猛 殿



「ブラジル」國ノ國際電氣通信條約批准ノ件
本件ニ關シ今般在「ブラジル」國澤田大使ヨリ別紙寫ノ通り報告越
セルニ付右茲ニ送付ス委曲右ニテ御了知相成度シ

別紙添附

外務省

13.6

AUG 9 - 1938 - 580

裏面白紙

寫

公普通第一三三號

昭和十三年六月十三日

在伯

特命全權大使 澤田節藏

外務大臣 宇垣一成殿

國際電氣通信條約公布ニ關スル件

伯國政府ハ國際電氣通信條約（一九三二年十二月九日馬德里ニ於テ
調印）ヲ一九三七年十二月廿六日批准シ本年一月廿一日西國政府ニ
同批准書ノ寄託ヲ了シ本年二月廿三日附大統領令第二、四一二號ヲ
以テ右條約ヲ公布本年六月三日ノ官報ニ之ヲ掲載セリ
右報告ス

は(ト)

裏面白紙

外務省